

Hébergement d'urgence

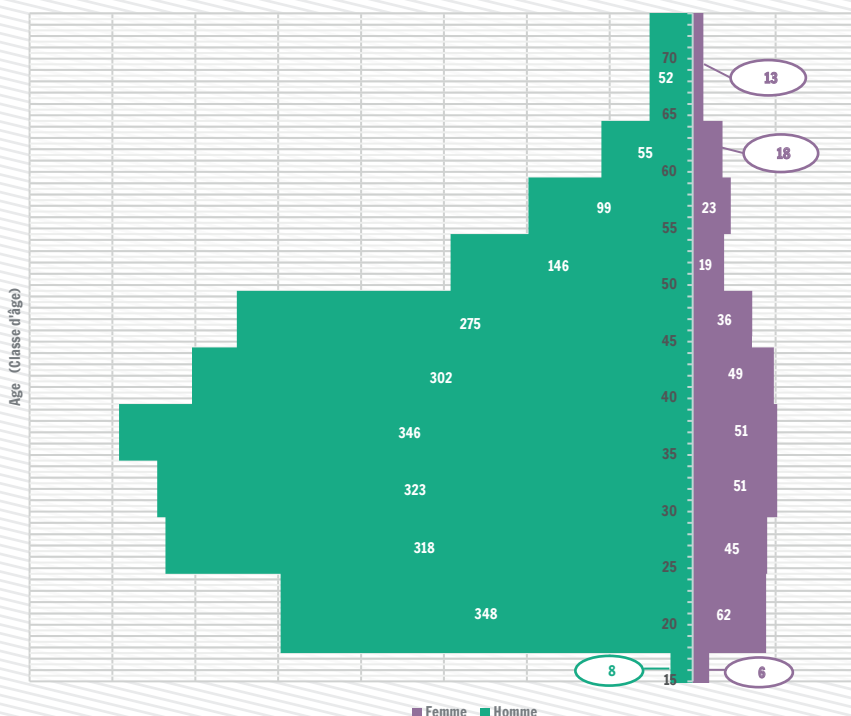
réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

4 395 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2020

Répartition par tranche d'âge et genre des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2020)

Pyramide des âges des bénéficiaires de l'HU (N)



Nombre de bénéficiaires (N)

	H	F	Genre inconnu	Total
65 ans et +	52	13	-	65
60 à 64 ans	55	18	-	73
55 à 59 ans	99	23	-	122
50 à 54 ans	146	19	-	165
45 à 49 ans	275	36	-	311
40 à 44 ans	302	49	-	351
35 à 39 ans	346	51	-	397
30 à 34 ans	323	51	-	374
25 à 29 ans	318	45	-	363
18 à 24 ans	348	62	-	410
- de 18 ans	8	6	-	14
Age inconnu	1307	435	8	1 750
Total	3 579	808	8	4 395

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 808, N Hommes = 3 579, N Genre inconnu = 8) (21 services répondants de 7 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir "toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution". Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur 24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour.

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des RSU. L'HU consiste à offrir un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Variable selon les services, un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé.

Au cours de l'année 2020, les 21 services répondants issus de 7 RSU ont hébergé 4 395 personnes, en grande majorité des hommes (81,6 %).

La pyramide des âges construite à partir des 2 645 bénéficiaires dont l'âge est connu, montre que tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont les classes d'âges situées entre 18 et 49 ans qui sont les plus représentées.

Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2020)

Aucune ressource financière	45,8%
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	28,2%
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	9,6%
Allocations de chômage	5,9%
Allocations aux personnes handicapées	5,6%
Pension	2,7%
Revenus professionnels	1,3%
Autres types de revenus	0,8%
Total	100%

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2020, plus de la moitié d'entre eux dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » (52,1 %) : il s'agit de « revenus d'intégration » (28,2 %), d'« indemnités de mutuelle » (9,6 %), d'« allocations de chômage » (5,9 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (5,6 %) ou encore de « pensions (de retraite,...) » (2,7 %). Un peu moins de l'autre moitié est sans revenu (45,8 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 456) (13 services répondants de 6 RSU)

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2020)

Isolés vivant sans enfant	87,9%
Isolés vivant avec enfant(s)	4,2%
En couple vivant sans enfant	5,3%
En couple vivant avec enfant(s)	1,1%
En situation familiale autre	1,4%
Total	100%

La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (87,9 %). 5,3 % des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 561) (13 services répondants de 6 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Ces données constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer le nombre de bénéficiaires d'un hébergement d'urgence car seuls les hébergements d'urgences des institutions partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Les chiffres peuvent aussi sur-estimer le nombre de bénéficiaires, car certaines personnes sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services différents.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2022